

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme LOUISE BOUCHER, présidente,  
Mme CLAUDETTE JOURNAULT, commissaire,  
Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE  
DE LA TOULNUSTOUC  
PAR HYDRO-QUÉBEC**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 30 janvier 2001, à 14 h  
Salle des Chevaliers de Colomb 3094  
10, rue Vézina  
Baie-Comeau

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 30 JANVIER 2001

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

DÉPOT DE DOCUMENTS .....	1
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	5
M. JOHN BURCOMBE .....	14
M. ARMAND LAPIERRE.....	32
REPRISE DE LA SÉANCE	
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	38
Mme MARIE-JOSÉE LAMOTHE .....	47
M. CHRISTIAN BEAUDOIN.....	54

---

**SÉANCE DU 30 JANVIER 2001**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors bonjour messieurs, dames, bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique portant sur l'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc par Hydro-Québec.

10 Alors nous souhaitons aborder aujourd'hui et traiter aujourd'hui des aspects hydrauliques et de l'hydrologie avant, après et pendant les travaux de construction.

Donc il sera question de débits, de débits réservés, de marnage, d'érosion, de régimes thermiques, de couverture de glace et de changements climatiques.

15 Nous avons avec nous à la table des personnes-ressources, le ministère de l'Environnement du Québec, le porte-parole, monsieur Rochon, ainsi que monsieur Bellemare de ce ministère. Monsieur Bellemare est responsable des aspects – vous pourriez nous le dire?

20 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BELLAMARE:**

Oui, je suis ingénieur à la Direction d'hydraulique du ministère de l'Environnement. Donc je vais pouvoir assister pour répondre aux questions concernant les aspects hydrauliques et hydrologiques.

25 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord Est-ce que vous avez des documents à déposer?

30 **PAR M. YVES ROCHON:**

Oui. On a déposé ce matin une copie seulement, on va avoir les trois (3) autres copies, sur la directive lignes et postes. Maintenant, la directive du ministre n'est pas prête encore, donc vous allez avoir la directive sectorielle qui normalement est la même directive, là. Donc ce document-là a été déposé.

35 On a déposé aussi le Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce, en ce sens qu'il n'existe pas de copie papier de ce guide-là, il est disponible uniquement sur Internet. Alors on pourra rendre accessible peut-être la page Internet du document, et quelques pages qui traitent du secteur qui est actuellement sous étude. On pourrait vous déposer ça.

40 Et le troisième document, c'est le document de l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal, Les Impacts environnementaux des filières énergétiques

45 au Québec, Rapport final préparé pour le ministère de l'Environnement du Québec, Direction des affaires nordiques et autochtones, juin 1993, document produit par messieurs Raymond, Leduc, Léonard, Pratte, Rousseau et Tessier.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

50

Ça complète?

**PAR M. YVES ROCHON:**

55

Ça complète les documents déposés.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

60

D'accord. Nous aurons également en ligne, mais après la pause, quelqu'un d'Environnement Canada qui est spécialisé en changements climatiques. Alors nous le rejoindrons par ligne téléphonique. Son nom est Alain Bourque.

Monsieur Arnaud, est-ce que vous avez, pour votre part, des documents à déposer?

65

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui. Je vais vous lire la liste des documents qu'on a déposés.

70

Hydro-Québec, décembre 2000, la ligne à 315 Toulnostouc-Micoua, Renseignements généraux.

Hydro-Québec, Améliorations des centrales, gains potentiels estimés au cours de la période 2001-2010.

75

Roche, janvier 2001, Aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc, étude complémentaire, mesures d'atténuation et de compensation pour l'omble de fontaine.

Hydro-Québec, transparent sur les variantes étudiées de Michel Gaudette.

80

Hydro-Québec, transparent sur les retombées économiques.

Hydro-Québec, itinéraire de la visite virtuelle de la rivière Toulnostouc.

Hydro-Québec, courte présentation des thèmes, quinze (15) pages.

85

Notez que les documents suivants ont été transmis à la Commission le 29 janvier dernier.

90 Hydro-Québec, Informations relatives aux ententes de partenariat avec Betsiamites, la MRC de Manicouagan, les explications sur les SOTRAC, les SOCOM, les PMVI.

Et les documents ci-haut mentionnés seront déposés sous peu en neuf (9) exemplaires.

95 Quant au plan stratégique, Hydro-Québec n'en a produit que deux (2) depuis 98, lesquels sont déjà déposés, 98-2000, 2000-2004.

100 J'ai aussi la réponse à des questions qui avaient été posées hier, notamment au niveau des crues, la décamillénale de deux mille trois cent soixante-quinze mètres cubes (2375 m<sup>3</sup>) et donc nous avons établi une CMP à trois mille cinq cents mètres cubes (3500 m<sup>3</sup>).

105 Au niveau des emprises de lignes, en général de soixante-neuf (69) kV, c'est environ cinquante mètres (50 m) et pour la trois cent quinze (315) kV, ça varie entre soixante (60 m) et soixante-dix (70 m), dépendant si c'est une biterne, une monoterme, la configuration de pylônes, donc c'est un peu plus large.

Et si on arrive à les mettre dans le même corridor, ça fait gagner entre cinq (5 m) et dix mètres (10 m), au niveau de l'emprise.

110 Ensuite, concernant la dernière question de la séance d'hier, concernant la recherche et développement sur des turbines qui seraient moins agressives vis-à-vis des poissons, nos spécialistes à Hydro-Québec n'ont pas pu nous donner pour l'instant encore de nom de turbiniers qui feraient spécifiquement des turbines un peu comme celles qu'on utilise à Hydro-Québec, c'est-à-dire d'assez grosses turbines où il y aurait des recherches importantes dans ce domaine-là.

115 Cependant, on a pu confirmer qu'Hydro-Québec fait des études sur la mortalité des poissons qui passent dans ses turbines. Il y a des études qui ont été faites sur certaines centrales et en général, tout concorde à dire qu'effectivement, la turbine Kaplan est un peu meilleure que la turbine Francis vis-à-vis des poissons, sauf dans le cas de Beauharnois où vous savez qu'on a les deux (2) types, on a des Kaplan et on a des Francis. Mais là, on a une espèce de poissons qui sont les anguilles et il se trouve que les anguilles ont plus de mal avec les Kaplan qu'avec les Francis. Ça doit être parce que c'est des poissons qui sont très longs, donc elles offrent plus de possibilités d'être coupées par les pales.

125 Et on a actuellement un taux de mortalité qui, pour les Kaplan, est de vingt-quatre pour cent (24%) au niveau des anguilles et pour les Francis, de seize pour cent (16%), pour Beauharnois.

Ça, c'est ce qu'on a trouvé jusqu'à maintenant comme information.

130 On a demandé à nos gens de continuer à faire de la recherche au niveau des turbiniers pour voir s'il y a des critères spéciaux qui sont envisagés.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

135 Est-ce que ce serait possible de déposer ces études?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

140 Oui, absolument.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

145 Sur la mortalité du poisson, et quand vous aurez peut-être l'information supplémentaire aussi sur les turbines, de faire un dépôt à la Commission?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

150 Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci. Ça complète l'information?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

155 Ça complète l'information.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

160 D'accord. Je voulais vous dire également qu'on a conservé, pour ceux ici dans la salle qui étaient présents ce matin au diaporama qui a été présenté avec la collaboration d'Hydro-Québec, on a conservé ces diapositives dans la salle. Donc si on a besoin d'y référer, on les a.

165 Par ailleurs, avant d'aborder les thèmes que nous avons retenus cet après-midi, on pourrait peut-être terminer un questionnaire qui n'avait pas été terminé hier sur les aspects un petit peu plus techniques du projet.

Alors je vais demander à ma collègue, Christiane Courtois, de s'adresser à vous.

170

---

#### QUESTIONS DE LA COMMISSION

175 **PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

180

Alors ma question serait pour Hydro-Québec. Hier on a parlé de la prise d'eau. On a parlé des différents niveaux, le radier qui est à deux cent soixante et onze mètres (271 m), le niveau minimum du réservoir qui devrait se situer autour de deux cent quatre-vingt-dix mètres (290 m).

185

La hauteur, si j'ai bien compris, la hauteur de la prise d'eau est de onze mètres (11 m). Est-ce qu'il est possible que le niveau du réservoir baisse en deçà du deux cent quatre-vingt-dix mètres (290 m) qui est prévu présentement? Est-ce que ça reste dans les possibilités?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

190

Michel Gaudette va répondre à cette question qui est une question un peu plus d'exploitation.

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

195

Le niveau qui est prévu comme niveau minimal d'exploitation, c'est deux cent quatre-vingt-dix (290 m). Donc ça va être la façon dont va être opéré le réservoir, on ne prévoit pas descendre en bas de deux cent quatre-vingt-dix (290 m).

**PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

200

OK. Aucune circonstance ne permettrait que ce soit exploité en deçà de deux cent quatre-vingt-dix (290 m)?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

205

Non, c'est ce qui est prévu pour l'instant pour l'exploitation normale de la centrale, c'est deux cent quatre-vingt-dix (290 m), le niveau minimum. Et il n'y a pas de niveau plus bas qui est envisagé pour des questions d'entretien et tout ça, c'est deux cent quatre-vingt-dix (290 m).

**PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

210

OK. Si je comprends bien aussi pour la prise d'eau, la vitesse à l'entrée de la prise d'eau est de un mètre par seconde (1 m/s), c'est ça?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

215

De l'ordre d'un mètre, oui, c'est exact.

**PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

220

Et si j'ai bien compris aussi ce qui est écrit dans votre étude d'impact au niveau des poissons, l'effet d'entraînement n'est pas si évident que ça pour les poissons adultes?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

C'est ça, oui.

225 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Monsieur Arnaud, même si c'est pas prévu actuellement de baisser le niveau d'eau, est-ce qu'il pourrait y avoir des événements purement hypothétiques qui feraient en sorte qu'il y aurait intérêt à baisser le niveau d'eau?

230

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Bien, il pourrait y avoir, je dirais, deux (2) événements. Il pourrait y avoir un événement qu'on aurait un phénomène cyclique sur plusieurs années où il y aurait une sécheresse catastrophique qui ferait que le réservoir ne pourrait pas se remplir.

235

Et le deuxième événement, c'est bien sûr si à un moment donné, il y avait un problème mécanique dans le barrage et qu'on décide de faire une auscultation d'urgence et à ce moment-là, peut-être qu'on ouvrirait les pertuis et on ferait baisser le niveau.

240

Mais normalement avec l'exploitation qui est prévue pour cette centrale, on ne devrait pas baisser le niveau à moins de deux cent quatre-vingt-dix (290 m).

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

245

D'accord, merci.

**PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

250

Alors je poursuis avec la digue sud-est, parce qu'on n'a pas beaucoup parlé hier de la digue sud-est.

Cette digue-là est incluse au projet présentement, parce que vous désirez exploiter le niveau maximum du réservoir qui est de trois cent un point soixante-quinze mètres (301,75 m), je pense, c'est ça?

255

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

260

Oui.

**PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

265 J'aimerais savoir d'abord, puis j'ai vu aussi à l'article 3.2.1.4.1 à la page 3-14 que  
présentement, vous désirez pas le maintenir à ce niveau-là, deux cent quatre-vingt-seize  
(296 m), parce que ça a un impact sur les rives du lac.

270 Donc les rives du lac actuel, le réservoir actuel, donc ma question est de savoir, d'abord  
les nouveaux niveaux d'exploitation du réservoir vont avoir un impact sur l'ensemble des rives du  
lac, n'est-ce pas?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

275 Oui. Bien, c'est-à-dire que le nouveau niveau d'exploitation du réservoir va rehausser la  
zone de marnage et donc, il y a une zone de marnage qui actuellement peut s'exonder, qui ne va  
plus s'exonder.

**PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

280 OK, le niveau minimum du nouveau réservoir sera supérieur au niveau minimum qui est  
exploité présentement?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

285 Absolument.

**PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

290 Donc il y a quand même un impact au niveau de l'érosion des berges de l'ensemble du  
lac?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

295 Claude Tessier va répondre à ça au niveau de l'érosion.

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

300 Je peux confirmer que le fait d'avoir une exploitation différente, ça va générer une  
nouvelle dynamique qui va entraîner un peu d'érosion, sauf que comme vous avez pu voir sur la  
visite ce matin, la zone de marnage a déjà fait l'objet d'érosion en cours d'année, parce que les  
niveaux ont varié énormément d'une année à l'autre.

305 Donc la pente du talus atteint un certain équilibre. Il est certain qu'en exploitant dans la  
partie supérieure, parce que là, c'est ça qui est prévu dans le projet, d'avoir la dernière partie, la  
zone d'érosion va être sollicitée un peu plus longtemps dans des cotes qu'elle l'était auparavant,  
mais ça va être un peu plus long.

310 Donc il peut y avoir un processus d'érosion localement ou je dirais mineur par rapport si  
on créait un nouveau réservoir par exemple, et on avait à reconstituer de nouvelles rives  
complètement. Là, il y aurait des décrochements importants qui seraient notés, tandis que là, je  
pense qu'on pourrait parler plus de phénomène d'érosion plus local.

315 Mais il y a effectivement une érosion qui est attendue.

**PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

320 Donc vous avez déjà identifié des endroits particuliers où il pourrait y avoir ce  
phénomène-là?

320

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

325 On n'a pas fait d'études spécifiques sur le réservoir dans toute sa superficie, mais on sait  
que, comme c'est un phénomène qui est assez mineur, on sait qu'il peut y avoir de l'érosion par  
endroit. Comme ça demeure un phénomène relativement mineur, on n'a pas déterminé des  
zones spécifiques sur le réservoir.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

330 Je voudrais rajouter, madame Courtois, que de toute façon avec le suivi  
environnemental, on va avoir quand même un œil très vigilant sur ce problème-là.

**PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

335 Par rapport à la digue, pendant la phase construction, parce que là, vous allez mettre une  
espèce de tapis devant pour empêcher les infiltrations, pendant la phase construction, est-ce  
que le niveau du lac actuel va être baissé pour permettre ces travaux-là?

340 J'ai pas vu dans l'étude d'avant-projet si c'était mentionné quelque part, pendant la  
construction.

345 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

350 Oui, on va probablement baisser le niveau. Je n'ai pas exactement la cote, je vais  
demander à Michel de répondre jusqu'à quelle cote on va le descendre, mais effectivement, là,  
le niveau est déjà assez bas, et on va probablement essayer de baisser au minimum pour  
pouvoir étendre la moraine qui va servir de filtre à l'eau de percolation.

Alors Michel, si tu as un petit graphique, là!

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

355

Il n'y a pas de numéro d'indiqué sur le transparent, je vais l'appeler "Coupe longitudinale montrant la digue sud-est"!

360

La digue sud-est, ça ici, c'est la digue qui ferme au niveau sud-est du réservoir. Le niveau ici, c'est le niveau maximum qu'on va réinstaller de trois cent un soixante-quinze (301,75 m). Actuellement, c'est à deux cent quatre-vingt-seize (296 m).

365

Et ce qu'on veut ici montrer, c'est que le réservoir, on l'abaisse à chaque année normalement à son plus bas niveau qui est actuellement de deux cent soixante-quinze quatre-vingt-quatre (275,84 m).

370

Ce qu'on prévoit faire pour la réfection de la digue sud-est, elle se ferait au courant du mois de mars-avril 2002, et on prévoit le faire lorsque le réservoir va avoir été préalablement abaissé, de façon à pouvoir faire le travail en terrain qu'on va appeler sec.

**PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

OK. Donc les travaux devraient pas durer plus longtemps que deux (2) mois?

375

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

Puis ils vont se faire à l'intérieur de deux (2) mois pour la question de tapis de moraine. On a des ajustement à faire au niveau de la digue, remettre des perrés, des choses comme ça, ça, ça peut se faire plus tard parce que c'est fait directement sur la digue. Et on fait aussi une recharge à l'aval qui peut aussi être faite un peu plus tard.

380

Mais le tapis de moraine se fera en mars-avril 2002.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

385

Quelle est l'infiltration actuelle, on l'évalue à combien, l'infiltration à la digue sud-est?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

390

On peut vous montrer un acétate.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

395

Parce qu'on aimerait bien voir quel est le problème qui se passe avec la digue sud-est.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

400 Le problème, c'est que quand on a conçu la digue, on s'est rendu compte dans les années qui ont suivi qu'il y avait un niveau d'infiltration important, et on s'est rendu compte que ce niveau d'infiltration diminuait quand on baissait le niveau d'exploitation.

405 Donc le niveau d'infiltration important, on a mis aussi ce qu'on appelle des piézomètres dans la digue pour mesurer les pressions, et on s'est rendu compte que les pressions dans la digue pouvaient entraîner – comme c'est une digue en matériau qui a été ramenée - c'est quand même un phénomène qui pouvait entraîner certaines infiltrations même dans la digue. Donc il fallait baisser la pression.

Donc c'est en baissant le niveau qu'on a pu abaisser la pression.

410 On est arrivé à garder ce niveau d'exploitation de façon à continuer à pouvoir faire l'exploitation du lac Sainte-Anne et de fournir l'eau qui était nécessaire, mais aujourd'hui, comme on a besoin du niveau d'exploitation de trois cent un (301 m), il faut absolument réduire cette infiltration.

415 Alors quand on a baissé le niveau d'exploitation, c'est parce que l'infiltration était de l'ordre de cinq cents litres à la seconde (500 l/s, ce qui est quand même une infiltration assez conséquente.

420 Donc a baissé, et je pense qu'on va voir sur les acétates qu'on est arrivé à la réduire à des très faibles quantités.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

425 Mais il en restera toujours?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

430 Toujours. Dans une digue qui est faite en mort-terrain, il y a toujours de l'infiltration, madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

435 **PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

Acétate ou transparent identifié comme 1A représentant la digue sud-est.

440 Ici, c'est l'amont, c'est le lac Sainte-Anne, et c'est la digue sud-est, donc c'est quand même bon de voir cette digue.

445 Ce que mentionnait monsieur Arnaud, l'infiltration – transparent MG 10.13 – le graphique ici montre le débit d'infiltration à la digue sud-est en fonction du niveau du réservoir. Ici, on a indiqué le niveau du réservoir et ici, les débits d'infiltration qui s'en iraient à travers la digue vers la rivière Godbout.

450 Actuellement, c'est la courbe qui est pleine, lorsque le réservoir était plein, à trois cent un soixante-quinze (301,75 m), on a abaissé à deux cent quatre-vingt-seize (296 m), c'est le cinq cents litres par seconde (500 l/s) qui était le débit d'infiltration.

455 Ce qu'on prévoit faire, c'est en prolongeant le tapis amont, on va prolonger le tapis de percolation, donc en ayant une plus grosse distance à parcourir, l'eau à ce moment-là filtre moins rapidement, donc un débit qui va être réduit de quarante pour cent (40%), donc qui va être à deux cents litres par seconde (200 l/s) de moins, ça veut dire trois cents litres-seconde (300 l/s).

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

460 La question de madame la présidente, c'était aujourd'hui je pense, à combien est l'infiltration après avoir baissé le niveau d'exploitation.

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

465 Aujourd'hui, à deux cent quatre-vingt-seize (296 m), c'est de l'ordre entre cent (100 l/s) et cent cinquante litres par seconde (150 l/s).

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

470 D'accord.

**PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

475 J'aurais aussi une question qui concerne la galerie d'aménée. Vous avez répondu à une demande du ministère de l'Environnement concernant le nombre d'accès, parce qu'il y a deux (2) accès qui sont prévus pour la galerie d'aménée, et la réponse était que compte tenu que c'était dans une phase de cheminement critique du projet, il valait mieux avoir deux (2) accès.

480 C'est possible de le faire avec un accès seulement, si on oublie le cheminement critique, là?

Techniquement, c'est possible de le faire avec un accès?

485

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, si on oublie le cheminement critique.

490

**PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

Le cheminement critique, on le voit pas nulle part dans le projet, est-ce que ça peut être disponible?

495

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, absolument. On peut vous donner un diagramme de réalisation.

500

**PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

Voilà. Si vous avez quelque chose, un acétate pour le voir, on pourrait peut-être le regarder.

505

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

OK, on a l'acétate.

510

**PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

Le volume aussi d'excavation concernant ce deuxième accès là, est-ce que vous avez l'information?

515

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Vous voulez dire...

520

**PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

Le volume d'excavation du deuxième accès. Parce que le volume total, j'ai le volume total concernant la galerie d'amenée, là, mais les accès, j'ai pas...

525

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

OK, on va retrouver cette information.

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

Transparent MG 1.11, c'est dans le rapport, mais ce n'est pas identifié, le chemin critique, je vais vous le montrer.

530

Chemin critique, il y a comme deux (2) chemins critiques. Le principal, c'est la question d'approvisionnement. C'est pas un chemin critique de construction, c'est l'approvisionnement des groupes turbines-alternateurs.

535

Donc je vais partir d'ici, une date où on mis les autorisations fin juin 2001. Lorsqu'on a les autorisations gouvernementales, on voit ici un aspect qui s'appelle "Montage des groupes turbines-alternateurs".

540

Avant de monter ces groupes-là, il faut quand même faire les appels d'offres pour que le contrat soit octroyé. Il faut faire les études du groupe qui va être installé et donc il y a déjà des activités qui doivent être faites pour réussir à faire le montage à partir de mars-avril 2002.

545

Donc c'est le montage des groupes turbines-alternateurs qui est sur le chemin critique avec bien entendu la fabrication avant et les appels d'offres que je mentionnais.

Ensuite, il y a la question des essais de ces groupes pour pouvoir faire la mise en service en 2005. Ça, c'est un chemin critique d'approvisionnement.

550

Un autre endroit où on a un chemin qui est serré – celui de l'approvisionnement des groupes est le plus serré – mais l'excavation de dix kilomètres (10 km) en tunnel qui est une opération qui est longue, donc c'est de l'excavation de la galerie d'amenée et qui doit être précédée bien entendu des appels d'offres et qui doit aussi être précédée d'activités comme la construction du campement pour que les travailleurs aient un endroit pour dormir, pour travailler, etc.

555

Donc c'est le chemin, je dirais semi-critique de construction, étant donné que celui qui est le plus critique, c'est les groupes.

560

**PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

Ça veut dire que vous prévoyez quoi, sept-huit (7-8) mois pour les appels d'offres?

565

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

Les appels d'offres, ça peut être plus que sept-huit (7-8) mois. Je crois, de mémoire, que c'est de neuf (9) mois qu'on peut parler. On va peut-être être obligé de les faire avant les autorisations, donc que l'entreprise même prenne un petit risque financier en disant, on va avoir

570 les autorisations, on va pouvoir faire le projet, donc on va peut-être amorcer déjà les appels d'offres avant les autorisations. Ça a été fait pour le cas de Grand-Mère.

**PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

575 Est-ce que les accès à la galerie demeurent permanents après, par la suite?

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

Les accès vont être fermés, vont être bétonnés.

580

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc ils ne servent pas du tout pour l'entretien ultérieur, vous n'avez pas besoin de ça?

585 **PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

Non. Non, bien après, c'est carrément fermé, puis on n'en a pas besoin.

590 C'est quelque chose qui est bétonné, on bétonne pas toute la longueur de la galerie, on bétonne juste pour assurer que l'eau ne puisse pas sortir de la galerie d'amenée.

**PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

Merci.

595

---

**JOHN BURCOMBE**

600 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors maintenant, j'appellerais monsieur John Burcombe s'il vous plaît.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

605

J'ai juste le chiffre d'excavation des galeries d'accès, six cent soixante mille mètres cubes (660 000 m<sup>3</sup>), une de cinq cent soixante mille mètres cubes (650 000 m<sup>3</sup>) et l'autre de cent mille mètres cubes (100 000 m<sup>3</sup>). Juste vous spécifier que les galeries d'accès nous font gagner beaucoup de temps au niveau du transport des matériaux qu'il faut sortir, puisqu'on les met à deux (2) plans stratégiques, ça permet d'optimiser la distance au banc d'emprunt, alors qu'avec une seule, il faudrait aller des deux (2) côtés.

610

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

615 Oui monsieur Burcombe.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

620 Bonjour madame la Présidente. Hier on a commencé à parler des variantes, et j'aimerais poursuivre cette discussion, parce que pour moi, c'est assez important, et on n'a pas eu assez d'information hier.

625 Les études faites en 1997, est-ce qu'elles sont disponibles, la comparaison des différentes variantes?

625

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Arnaud.

630

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

635 On a répondu hier à cette question en disant que le résultat des études de 97, c'est ce que nous avons présenté dans notre rapport d'avant-projet, c'est-à-dire les cinq (5) variantes qui ont été identifiées et qui finalement ont été analysées dans un premier temps pour tirer une variante qui a été optimisée et qu'on a soumise à l'étude d'impact environnementale.

C'est la réponse que je vous ai donnée hier, je la répète aujourd'hui.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

640

Donc le tableau dont je ne me rappelle pas la page, mais il y a dans l'étude d'impact un tableau où on compare les différentes variantes, c'est le résultat de votre analyse?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

645

C'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mais vous n'avez pas d'analyse plus précise sur chacune d'entre elles?

650

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

655 Actuellement, nous avons répondu aux informations complémentaires qui ont été données par le ministère de l'Environnement qui ont fait l'objet d'une partie des réponses au questionnaire, et nous avons même fait un separata de ce document qui est là, informations complémentaires demandées dans l'avis du ministre de l'Environnement du Québec sur la recevabilité de l'étude d'impact.

660           Donc c'est le complémentaire qui est consacré aux études et aux différentes variantes.  
C'est un document qui sera déposé.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

665           D'accord.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

          Qui est déposé.

670           **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

          Je comprends pas, quel document exactement?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

675           Est-ce que vous pourriez repréciser le document? Mais là, on m'a dit, j'ai entendu un  
non!

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

680           Le ministère de l'Environnement nous a demandé, dans les questions complémentaires  
pour l'avis de recevabilité, des informations complémentaires sur les études des variantes, et  
nous avons fait un separata qui fait état des différentes études qui ont été analysées pour en  
arriver aux cinq (5) variantes et à la variante 5 qui a été optimisée et étudiée en étude d'impact.

685           Et le ministère a déposé ce document hier, je pense.

690           **PAR LA PRÉSIDENTE :**

          Monsieur Rochon.

**PAR M. YVES ROCHON:**

695           Oui, en fait, c'est ça, on a reçu le document hier. On vous avait informés qu'on venait de  
recevoir le document, maintenant on a reçu uniquement deux (2) copies, donc on a déposé une  
copie. J'imagine que les trente (30) autres copies devraient arriver incessamment, ou je sais pas  
si vous avez de disponibles, là...

700           **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc si je comprends bien, le ministère n'a qu'une copie en sa possession et les autres vont suivre, c'est ça?

705

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

OK.

710

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mais est-ce que vous pourriez accélérer le processus, pour que ce soit disponible le plus rapidement possible?

715

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

On va accélérer le processus.

720

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

725

Oui, parce qu'on aura des questions là-dessus. On a besoin d'avoir la possibilité de le consulter.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

730

De le lire d'abord.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

735

C'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

740

Il y en a une de déposée en tout cas à l'heure actuelle. Vous l'avez pas déposée ou vous l'avez déposée?

**PAR M. YVES ROCHON:**

745

Oui, il y a une copie déposée à l'arrière, c'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Alors vous aurez le loisir d'aller la consulter.

750 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

S'il y a d'autres questions qui viennent de ça, on reprendra.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

755

Vous reviendrez.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

760

On dépose trois (3) copies tout de suite.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

765

D'accord, merci.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

770

Aussi, c'est une question qu'on a soulevée dans notre demande d'audience, pourquoi on nous indique pas les coûts des projets en termes de coût par kilowattheure, et est-ce qu'on peut avoir cette information?

775

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

780

Alors l'information que vous fournissez, c'est une information au coût par mégawatt produit, est-ce qu'il est simple, facile de nous indiquer quel serait le coût au kilowattheure, de production?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

785

L'information qu'on a déposée hier sur les coûts de projet, je pense qu'elle est quand même assez explicite, dans le sens qu'elle fait état de nos estimations.

Maintenant, comme je l'ai bien précisé hier, il y a un certain nombre encore d'inconnues et qui persistent pour l'établissement du coût final du projet en termes de cents par kilowattheure.

790 Actuellement, nous désirons garder cette information confidentielle pour des raisons commerciales, et comme je vous expliquais, le projet, tout le projet tend vers un chiffre de trois cents (3 ¢) par kilowattheure. C'est ça notre objectif.

795 Et nous avons très bon espoir de l'atteindre. Alors si vous voulez, actuellement nous ne pouvons pas déposer l'inflation, les intérêts, ces choses-là, c'est des choses qui sont à des stades d'estimation pour nous.

800 Actuellement, on est dans la voie où on optimise le projet. Le projet qui sera réalisé, c'est le projet qu'on a déposé en étude d'impact, mais c'est bien évident qu'on l'optimise de jour en jour pour arriver à avoir le projet rentable qu'on désire avoir.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

805 Merci.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

810 On a eu ces informations dans le passé, je vois pas pourquoi on ne peut pas les avoir toujours.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

815 En fait, on a pour habitude de ne pas requérir les données commerciales; elles sont, pour nous, confidentielles, on les traite de cette façon.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

820 Est-ce qu'elles sont commerciales ou non, ça, c'est la question! Pour vraiment avoir une bonne vision des variantes, il faut connaître s'il y a certaines variantes qui ne rencontrent pas le seuil fourni par Hydro-Québec de trois cents (3 ¢), et voir s'il y en a d'autres qui sont en dessous du seuil, qui vont contre le seuil, mais qui sont peut-être moins dommageables pour l'environnement.

825 Il faut être capable de faire ces comparaisons, et sans un chiffre en cent par kilowattheure, je crois que c'est pas facile à faire ces comparaisons.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

830 Mais à votre question, monsieur Burcombe, la réponse, c'est: on a les coûts au mégawatt, mais les informations au kilowattheure ne sont pas disponibles.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

835 D'accord. L'autre question, on l'a déjà abordée un peu cet après-midi, la question de l'impact sur le lac Sainte-Anne, la totalité du lac Sainte-Anne.

Alors c'est une petite question peut-être pour le ministère de l'Environnement! Pourquoi ils ont pas exigé que l'étude d'impact couvre toute la superficie du lac Sainte-Anne?

840 Pourquoi Hydro-Québec n'a pas fait de sa propre façon, pourquoi ils n'ont pas fait cette étude pour tout le lac, toute la superficie?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

845 Alors je vais d'abord peut-être demander au ministère de l'Environnement de nous indiquer pourquoi ils n'ont pas exigé que la totalité du bassin versant soit considérée dans l'étude d'impact?

Et j'irai par la suite du côté d'Hydro-Québec pour connaître ses motifs.

850

**PAR M. YVES ROCHON:**

855 D'accord. Nous, notre compréhension du projet est à l'effet qu'Hydro-Québec va réduire le marnage sans changer le niveau maximum d'exploitation du réservoir. Donc à la limite, si on peut y aller par comparaison, Hydro-Québec pourrait demain matin gérer ce réservoir-là comme elle l'a présenté dans l'étude d'impact et il y aurait aucune autorisation à demander, parce qu'elle est à l'intérieur de son marnage autorisé pour ce genre de réservoir là qui date de plusieurs années.

860 Nous, ce qu'on conçoit pour ce genre de problématique là, c'est que normalement, lorsqu'on réduit un marnage dans un réservoir, autrement dit qu'on n'augmente pas le niveau maximum du réservoir, on ne crée pas d'impact. On améliore la condition du réservoir comme tel, d'autant plus que le marnage se fait l'hiver, donc ça crée pas d'impacts supplémentaires.

865 Deuxième élément aussi, il faut comprendre que le réservoir est quand même assez grand. Plutôt que de considérer une analyse très poussée du réservoir, compte tenu aussi que ce réservoir-là, comme je disais, il est très grand, et on a peu d'infrastructures actuellement qui sont présentes sur le réservoir, c'est un réservoir qui est dans un milieu quand même très naturel où il y a peu d'infrastructures touchées, on considère que par l'élaboration dans un projet de suivi sur les zones locales d'érosion, un peu comme Hydro-Québec l'a avancé, serait suffisant pour  
870 pouvoir faire la gestion de la problématique de l'érosion dans le réservoir.

Donc c'est pour ça qu'on n'a pas cru bon d'aller plus en profondeur sur la connaissance comme telle du réservoir.

875 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Arnaud, est-ce qu'on pourrait connaître les motifs qui vous ont amené...

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

880

Je demanderais à Claude Tessier de répondre à cette question.

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

885

Alors j'aimerais d'abord dire que le réservoir Sainte-Anne a été considéré dans la zone d'influence du projet, entre autres sur l'utilisation du réservoir, toute cette zone-là a été considérée par exemple en fonction des accès ou en fonction de ce que pourraient être les effets du projet sur l'accessibilité au réservoir, bon. Ça a été un des premiers éléments qu'on a regardé et qu'on retrouve dans l'étude d'impact.

890

On a essayé de documenter à l'aide d'enquêtes la préoccupation des gens qui utilisent le réservoir.

895

Bien entendu, il y a un impact positif sur le réservoir, du fait que le marnage va être réduit; le marnage étant réduit, ça facilite d'autant son utilisation.

900

Et aussi, une des raisons pour laquelle on n'a quand même pas fait autant de détails que dans la zone de l'agrandissement du réservoir, c'est qu'effectivement, depuis 1957, ce réservoir-là était existant et que la zone de marnage va rester dans la même marge.

905

Je voudrais aussi peut-être rajouter qu'une des caractéristiques du réservoir Sainte-Anne qu'on a documenté, c'est la présence d'ombles de fontaine dans ce réservoir, et on l'a considérée, parce que c'est quand même un fait assez étonnant de retrouver ces populations d'ombles de fontaine là malgré le marnage important du réservoir actuellement.

910

Alors on s'est intéressé à ce phénomène-là et depuis un bon bout de temps d'ailleurs, même avant le projet, et on s'est aperçu que l'omble de fontaine frayait ou utilisait des tributaires plutôt que d'utiliser des rives par exemple du réservoir, ce qui faisait que ça pouvait maintenir une population. Et on pense que la réduction du marnage va encore faciliter ce phénomène-là.

915

Donc grosso modo, ça donne une idée, les raisons pour lesquelles on n'a pas été plus loin dans l'étude du réservoir Sainte-Anne.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais peut-être qu'on m'explique, vous parlez toujours de marnage, interannuel, je comprends que la nouvelle gestion qui sera implantée, il y aura du marnage journalier qui sera fait pour la production journalière de pointe, là. Ce sera quoi les niveaux de marnage?

920

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

On a un acétate, on va vous montrer un graphique.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

925

D'accord.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

930

Mais en attendant, madame Courtois, je voudrais vous mentionner qu'on va vous revenir avec des chiffres plus exacts au niveau des galeries d'accès. Parce que là, on me communique d'autres chiffres, donc je voudrais vérifier.

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

935

Ce que je vous présente, c'est tiré du résumé du rapport d'avant-projet, c'est le transparent MG 4.2, ce qui nous montre l'historique, le passé et le futur. Un point tout de suite en réponse à votre question sur la variation des fluctuations!

940

Lorsqu'on va utiliser le futur réservoir agrandi, c'est pas des variations rapides; c'est une grande masse d'eau, la superficie actuelle de deux cent treize kilomètres carrés (213 km<sup>2</sup>) qui va être augmentée de dix pour cent (10%), donc comme c'est une masse importante, même si on soutire un débit qui est relativement faible, dans le sens pour faire varier un réservoir, il faudrait avoir une ouverture beaucoup plus grande. Donc c'est des variations qui sont lentes.

945

Ici, ce qu'on vous montre, c'est la variation moyenne qu'il y avait dans le réservoir Sainte-Anne, et ce qu'on voit, c'est que pendant l'hiver, donc les mois de janvier, février, mars, on vide progressivement le réservoir. La crue printanière permet de remonter le niveau, et ça, c'est une valeur moyenne.

950

Ici, on montre bien que le réservoir peut être vidé jusqu'à deux cent soixante-quinze quatre-vingt-quatre (275,84 m). Donc ça, c'est le niveau le plus bas.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

955

Ça, c'est la situation actuelle?

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

960

Oui. Et si on regarde, lorsqu'on parle que le marnage, la variation des niveaux maximale, elle est de vingt-six mètres (26 m), on parle du trois cent un soixante-quinze (301,75 m) jusqu'à deux cent soixante-quinze (275 m), ça fait le vingt-six mètres (26 m).

965

Dans le futur, on va avoir une exploitation qui va ressembler, parce que l'hiver, le réservoir sert à la production hydroélectrique, donc va servir pour la centrale Toulnostouc, donc

de façon moyenne, on va abaisser le niveau du réservoir pour soutenir la production à la centrale de Toulnostouc. Au printemps, on va avoir un réservoir qui est pratiquement vide, la crue printanière va permettre de remonter le niveau du réservoir. Et les variations maximales sont de douze mètres (12 m), mais ça prend plusieurs mois pour avoir cette variation.

970

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mais lorsque vous allez produite la pointe le matin et le soir, comment va se comporter ce marnage? Là, je l'ai pour l'année, j'ai la progression dans l'année, mais de façon quotidienne,

975

quel impact ça peut avoir, le marnage, sur les niveaux d'eau?

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

De façon quotidienne, disons qu'on prendrait notre centrale et on la fait marcher au maximum...

980

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que ça va être trois cent soixante (360 m) ...

985

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

Oui, ça varierait de quelques centimètres dans la journée, parce que c'est quand même – vous avez un plan d'eau qui est très grand, donc en quelques centimètres, vous avez un volume d'eau qui permet d'alimenter dans la journée. Donc c'est de quelques centimètres ou fraction de centimètre.

990

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc ça peut pas être une situation semblable par exemple à celle de la rivière Saint-Maurice, à la centrale de Grand-Mère où on pouvait avoir des variations de plus d'un mètre?

995

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

Non, vous avez pas ce cas-là, parce que nous, on est à la tête de la rivière Toulnostouc et on a un barrage qui a un volume important.

1000

Tandis que dans le cas de Grand-Mère, vous êtes près de l'exutoire du Saint-Maurice, pas tout à fait, c'est La Gabelle et à ce moment-là, les masses d'eau qui viennent du haut peuvent faire des variations importantes sur un réservoir qui a un petit volume. Ici, c'est un réservoir qui a un volume important.

1005

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1010

Donc on ne devrait pas, s'il y a un couvert de glace, on ne devrait pas voir de crevasses?

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

1015

Ce qui va se passer avec le couvert de glace, le couvert de glace va se former lorsqu'on est en hiver, et lorsque le niveau va descendre, le couvert de glace va s'abaisser. Donc il va y avoir sûrement des fissurations, parce que sur le bord des rives, le couvert de glace va descendre. Ça, c'est dans les réservoirs avec des amplitudes importantes, c'est toujours qu'est-ce qui se passe.

1020

Par contre, le couvert de glace demeure stable.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1025

Mais ça va se faire tranquillement?

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

1030

Tranquillement. Comme aujourd'hui d'ailleurs.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

1035

En ce qui concerne l'érosion, en aval du barrage, pourriez-vous nous décrire sommairement la situation des rives? Quelle serait cette situation-là lors de la construction et en opération, de même que les mesures que vous comptez prendre pour limiter l'érosion?

Et est-ce que c'est suffisant, est-ce qu'on pourrait être obligé dans l'avenir de rajouter d'autres mesures pour corriger éventuellement si le suivi démontrait des difficultés majeures?

1040

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors Claude va vous faire une présentation sur l'érosion en aval de la centrale.

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

1045

Je vais vous montrer l'état actuel des rives, on va commencer par ça. Alors en aval de la centrale, disons que la centrale est au kilomètre 57 à peu près, donc je vais vous montrer quelques photos en aval de la centrale.

1050

Alors ici, on a au kilomètre 65.6, on voit qu'il y a une petite plage ici composée de sable et gravier avec un talus qui est consolidé avec de la végétation dans la partie supérieure.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1055 Vous n'êtes pas au kilomètre 46.5?

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

1060 Oui. De la centrale.

La centrale est un petit peu plus en amont, alors les photos qu'on voit ici, c'est les photos un petit peu en aval. Le kilomètre 46.5 rive droite, c'est donc la photo de cet acétate.

1065 Je vais vous en montrer un autre, au kilomètre 45.5, où la pente est un petit peu plus abrupte dans ce cas-ci. Donc c'est l'acétate rive droite kilomètre 45.5.

Un autre acétate au kilomètre 46.6, on voit qu'à cet endroit-là aussi, la pente est assez abrupte sur sable, où on voit un peu de décrochement, mais il y a de la végétation qui colonise ces talus.

1070 Et peut-être plus près de la centrale, au kilomètre 51.8, sur la rive gauche, alors une rive qui est un petit peu plus mince avec de la végétation sur le haut du talus.

1075 Alors ça, c'est la situation actuelle.

Regardons maintenant, on avait déjà décelé dans l'étude d'impact, bon, une sensibilité à l'érosion, comme on peut le voir ici, et on a regardé des solutions possibles pour consolider ces rives-là en fonction de la gestion de la centrale, parce qu'il va y avoir des vitesses de courant plus importantes à cet endroit.

1080 Donc je dois dire que les résultats de cette analyse-là sont toujours en cours. On n'a pas une étude qui est définitive, mais on a des résultats préliminaires qu'on peut vous présenter et une étude un peu plus complète pourrait être disponible en cours d'année.

1085 Alors on avait dit qu'en aval de la centrale, sur cinq kilomètres (5 km), il y avait une possibilité d'érosion, alors pour l'instant, de façon préliminaire, ce qu'on propose - c'est un peu pâle, mais je vais vous l'identifier – donc c'est l'acétate CT 30-2, on a la centrale ici avec disons le canal de fuite, la petite île qu'on a vue ce matin lors de la visite, et on propose une protection des rives à ces deux (2) endroits-là, c'est-à-dire au kilomètre 51, entre 51 et 52.

1090 Jusqu'à date, les études, les investigations qu'on a faites nous montrent que c'est à cet endroit-là qu'il y aurait une érosion due à la présence de la centrale.

1095 Je pourrais peut-être terminer, parce qu'on a fait exactement le même exercice au niveau du barrage, et on a identifié également un site où il y aurait une protection à faire. C'est-à-dire, si on regarde le barrage, la Toulnostouc est ici, l'évacuateur, à la fois la zone sensible mais aussi la

zone qui a des possibilités d'être affectée par l'évacuateur ,est situé, c'est un peu logique, là, en direction de l'écoulement des eaux, donc c'est cette zone-là qui fait l'objet d'une stabilisation.

1100 Il n'y a pas de problèmes qui sont reliés à l'érosion durant la construction, c'est plus durant l'exploitation.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1105 En aval ou également en amont, pendant l'exploitation.

Dans le réservoir, est-ce qu'il y aura des problèmes d'érosion qui vont se manifester?

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

1110 Dans le réservoir Sainte-Anne actuel, bien, on en a parlé tantôt, mais dans le réservoir qui va être créé, eh bien, c'est sûr qu'il va y avoir un problème d'érosion Il va y avoir de l'érosion, puisque...

1115 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça va être surtout attribuable à la glace ou si ça va être plutôt au moment où c'est l'eau courante en été, en eau libre?

1120 **PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Je dirais que ça va être plus attribuable en eau libre, c'est là qu'il va y avoir – en fait, la nouvelle dynamique de la rive, c'est une nouvelle dynamique de la rive qui va se créer.

1125 La nouvelle action des vagues ou l'action des vagues sur la nouvelle rive va recréer une dynamique qui va faire en sorte qu'il va y avoir un nouvel équilibre qui va se faire autour du réservoir. Et le futur réservoir Sainte-Anne va avoir, si on veut, la même configuration que le réservoir Sainte-Anne dont a vu des photos tantôt, là, ou ce matin. Ça va être le même type de dynamique, si on veut.

1130

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors monsieur Burcombe, est-ce que vous avez une autre question?

1135 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Juste une couple de points. Concernant le suivi sur les effets dans le lac Sainte-Anne, est-ce que je dois comprendre que même si on n'a pas une étude approfondie sur l'impact possible, on aura au moins un suivi de toute la superficie, de toutes les rives du lac?

1140

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors monsieur Arnaud, comment entendez-vous faire le suivi de l'érosion particulièrement?

1145

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Quand Hydro-Québec exploite ses ouvrages, madame la Présidente, elle effectue des visites périodiques. Ça, c'est traditionnel dans toutes nos installations.

1150

Et à l'occasion des visites donc d'exploitation, parce que la centrale va être régulièrement visitée, c'est évident qu'il va y avoir, et surtout pendant l'été, il va y avoir la possibilité de faire ce suivi.

1155

Donc c'est traditionnellement, on suit nos réservoirs, et quand il se présente une problématique spécifique, on "spot" sur la problématique et on résout le problème. C'est comme ça qu'on travaille.

1160

Mais tous nos réservoirs, toutes nos installations sont périodiquement inspectées.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Quand vous dites périodiquement, est-ce que vous pouvez être plus précis?

1165

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je vais vérifier au niveau de l'exploitation la périodicité.

Plusieurs fois par an même.

1170

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Et est-ce que ces rapports de suivi sont rendus publics?

1175

Est-ce que vous comptez les présenter à un comité de suivi qui sera mis en place?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Ces rapports de suivi sont déposés en général au ministère.

1180

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Au ministère de l'Environnement exclusivement.

1185 Comptez-vous mettre en place un comité de suivi environnemental?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1190 C'est traditionnel à Hydro-Québec d'avoir des comités internes de suivi. Maintenant, Hydro-Québec peut fournir l'information à toute personne qui la demande, il n'y a aucun problème.

1195 Mais on ne généralise pas la création de comités de suivi, parce que sinon, on aurait beaucoup de comités. Mais disons qu'à l'interne, on a définitivement un comité de suivi qui régit tous nos ouvrages. On a ça aussi bien pour le suivi que pour la sécurité des barrages, enfin, on en a beaucoup.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1200 D'accord. Parce qu'en fait, moi, j'ai vécu l'expérience de Grand-Mère, il y a des comités de suivi, il y a trois (3) comités de suivi qui ont été mis en place par Hydro-Québec, il y en a un sur les retombées économiques, mais il y en a un également sur le suivi environnemental, si je ne m'abuse.

1205 Alors je voulais voir si la même approche serait retenue dans le cas de la Toulnostouc?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1210 Dans le cas de la Toulnostouc, il y aura un comité de suivi, de toute façon, qui est mis en place pour la période au moins des cinq (5) premières années. Et puis ensuite, si besoin est, le suivi sera assuré, il y aura un comité qui sera mis en place s'il y a des problématiques.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1215 Merci.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1220 Madame la Présidente, est-ce que le ministère va exiger un suivi?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Rochon.

1225 **PAR M. YVES ROCHON:**

Un suivi, le ministère, normalement dans ce genre de projet, on exige plusieurs suivis sur plusieurs composantes, effectivement.

1230 Il faut comprendre que le suivi, normalement, lorsqu'on est en présence d'une  
problématique d'analyse d'impact dont la compréhension n'est pas d'une certitude absolue,  
souvent on va demander à avoir un suivi pour s'assurer que, ou bien que la mesure de l'impact à  
ce qui avait été prédit dans l'étude d'impact, ou bien la mesure d'atténuation est bien suivie, est  
performante.

1235 Donc dans notre analyse du suivi, on peut dire du suivi du suivi, on vérifie toujours ces  
aspects-là, et on demande au promoteur de réagir dans le cas où le promoteur s'est engagé à un  
résultat. Comme par exemple, si on parle du suivi au niveau de la production du lac Sainte-Anne  
ou des choses comme ça, ou des frayères aménagées, le promoteur s'est engagé à résultat,  
1240 donc il a une obligation de résultat.

Si on regarde au niveau du réservoir comme tel, il va effectivement avoir un suivi. Nous,  
on suit cette problématique-là.

1245 Il faut comprendre que dans ce secteur-là qui est un secteur qui est en pleine nature, où  
ce qu'il n'y a pas vraiment de développement, on n'est pas dans un domaine comme à Grand-  
Mère, c'est pas un milieu urbain, la problématique de suivi est différente et il peut y avoir des  
problématiques d'érosion qui peuvent nous amener à ne rien faire aussi, comme il peut y avoir  
des problématiques d'érosion qui peuvent nous amener à exiger qu'il y ait une correction au  
1250 niveau du réservoir.

Tout ça se fait, je dirais, ça se fait dans le même sens où Hydro-Québec fait un suivi du  
réservoir puis nous, bien, on suit Hydro-Québec dans le vi pour s'assurer que cette gestion-là est  
adéquate.

1255 Et d'ailleurs, il y a plusieurs projets qu'on a, qui visent à réparer soit des problèmes  
d'érosion ou des problèmes de digue dans des réservoirs d'Hydro-Québec qui sont assujettis soit  
à la procédure ou qui nécessitent des autorisations du ministère de l'Environnement en vertu de  
l'article 22.

1260 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez dit qu'il y avait obligation de résultats mais dans l'impossibilité de les atteindre,  
ces résultats, est-ce que les exigences peuvent être réduites par la suite, à la suite d'une  
1265 autorisation gouvernementale, s'il advenait que ce soit impossible?

**PAR M. YVES ROCHON:**

1270 Là, il faut dire que l'on est un peu dans l'hypothétique! Je crois que ça va dépendre de  
l'enjeu sur lequel l'obligation de résultat est amenée. Si c'est un enjeu important dans le dossier  
et que pour des raisons ou une autre, Hydro-Québec, il lui est impossible d'atteindre le résultat, à

ce moment-là il devra y avoir une autre forme de compensation qui devra être identifiée par Hydro-Québec et apportée.

1275           Maintenant, cette modification-là pourrait – restons dans l'hypothétique – pourrait entraîner une modification du décret et à ce moment-là, on modifierait le décret en conséquence.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1280           Merci. Merci monsieur Burcombe, je vous invite à vous réinscrire.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1285           D'accord. Il y a un petit point avant qu'on laisse la digue sud-est. Le plan qu'Hydro-Québec a inclus à l'annexe Y est partiel seulement, ça n'inclut pas la totalité de la superficie qui sera couverte par le tapis.

1290           Je me demande si on peut avoir un plan plus complet pour montrer toute la superficie dans le lac qui sera affecté par le tapis.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Arnaud, est-ce que ce serait possible de fournir un plan un peu plus complet?

1295           **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

On regarde la référence de monsieur Burcombe s'il vous plaît.

1300           **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

C'est la figure Y.3.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1305           On va faire une projection.

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

1310           C'est le transparent MG 10.7 qui montre une portion de la figure Y.3, si je me rappelle bien du numéro, dans le volume 2.

1315           Ce qu'on voit ici, c'est la totalité du tapis de moraine. Là, il y a un problème, si on veut, de qualité d'impression, mais c'est cette limite-ci. Donc c'est la totalité du tapis.

Ça ici, c'est l'ancien tapis qui existait lors de la construction il y a quarante (40) ans. Donc le tapis est représenté totalement avec peut-être une petite coquille d'impression qui ne vient pas affecter quand même l'information.

1320 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Peut-être qu'on peut rectifier la coquille pour qu'on ait une bonne figure. Pour moi, c'est pas évident où la superficie totale du tapis de la figure qui est dans l'étude d'impact.

1325 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors est-ce qu'Hydro-Québec pourrait corriger l'acétate et déposer cet acétate?

1330 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, on va le faire.

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1335 Merci. Merci monsieur Burcombe.

1340

---

**ARMAND LAPIERRE**

1345 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors monsieur Armand Lapierre qui est du Comité de survie des travailleurs de la Côte-Nord.

1350 Bonjour monsieur Lapierre.

**PAR M. ARMAND LAPIERRE:**

1355 Bonjour madame la Présidente. Mes questions seront surtout sur les retombées économiques. Je voudrais savoir, madame la Présidente, comment fonctionne le comité de maximisation des retombées économiques, puis de qui il est composé?

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

1360           Alors hier, monsieur Arnaud, vous nous avez donné quelques indications là-dessus, mais peut-être, je pense que ce sont tous des représentants de monde associatif ou corporatif.

1365           Est-ce que par exemple, en tout cas, je ne sais pas où veut en venir monsieur, mais est-ce qu'il y a des individus qui peuvent être membres de ces comités ou des représentants de travailleurs?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1370           Alors le Comité des retombées économiques est composé essentiellement des représentants des collectivités qui sont touchées. Donc on parle des MRC, on parle des populations autochtones. On a un acétate.

1375           Dans le cas des représentants actuellement qui sont envisagés, il y a les représentants des MRC de la Côte-Nord, Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Sept-Rivières, Caniapiscau, Minganie, les communautés de Uashat, communauté de Betsiamites, le CRD de la Côte-Nord, je pense que c'est le comité de développement, les travailleurs de la Côte-Nord et Hydro-Québec.

          Ces gens-là vont être présents sur le Comité des retombées économiques.

1380           **PAR LA PRÉSIDENTE :**

          Les travailleurs de la Côte-Nord, est-ce que c'est le comité de survie des travailleurs de la Côte-Nord, quand vous dites ça, ou si ce sont des travailleurs de la Côte-Nord?

1385

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

          Non, non, c'est un organisme qui représente les travailleurs de la Côte-Nord.

1390

**PAR LA PRÉSIDENTE :**

          Monsieur Lapierre.

1395           **PAR M. ARMAND LAPIERRE:**

          C'est sur l'organisme que je comprends pas, là. J'ai cru comprendre que c'était le syndicat, c'est un organisme?

1400           **PAR LA PRÉSIDENTE :**

          Est-ce que c'est le syndicat? Parce que monsieur Lapierre est du Comité de survie des travailleurs de la Côte-Nord! Peut-être être plus précis s'il vous plaît.

1405 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

On va vous donner exactement le nom. C'est le syndicat dont la FTQ est majoritaire.

1410 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

**PAR M. ARMAND LAPIERRE:**

1415 Puis pour SM-3, comment le comité de maximisation a-t-il pu évaluer les retombées?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Comment ils ont évalué les retombées?

1420

**PAR M. ARMAND LAPIERRE:**

Comment a-t-il pu évaluer, oui.

1425 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Comment, en fait, comment le comité opère?

1430 **PAR M. ARMAND LAPIERRE:**

C'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1435

Dans le cas de Sainte-Marguerite-3, est-ce que vous pourriez nous présenter un peu comment fonctionne ce comité de suivi des retombées économiques?

1440 Et est-ce qu'on peut s'attendre à un comité qui opérera du même genre, avec le dossier Toulnostouc, le projet Toulnostouc?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1445 Alors la question, c'est comment opère le comité. Donc je pense que le comité opère en plusieurs étapes.

1450 D'abord au départ, il y a de la part d'Hydro-Québec, avec les membres de ce comité, essentiellement, je pense, une évaluation des retombées potentielles en région. C'est-à-dire que, je dirais que l'initiateur du projet que nous sommes va rencontrer les intervenants et définir les contrats qui doivent être exécutés et aussi, dans les discussions avec les différents membres, il va y avoir une évaluation du potentiel de travaux qui peuvent être faits par les instances régionales, les compagnies régionales. Ça, c'est pour la partie je dirais travaux et potentiel local.

1455 Dans le cas du potentiel local, je pense qu'il y a aussi surtout l'évaluation de sa part de ce comité de la main-d'œuvre. La main-d'œuvre spécialisée est, comme vous le savez, dans la région de la Côte-Nord, la main-d'œuvre spécialisée pour des constructions d'aménagement hydroélectrique, elle est là, elle existe, donc c'est ce qui a été fait d'ailleurs dans le cas de Sainte-Marguerite, et on est arrivé à déceler qu'il y avait près de soixante-dix pour cent (70%) de main-d'œuvre spécialisée disponible.

1460 Donc ça, ce sont des informations qui vont au comité.

1465 Ensuite, il y a une deuxième information qui est mise au jour, c'est qu'on évalue le potentiel de main-d'œuvre spécialisée dans la construction, parce que c'est un projet de construction, donc il faut aller pas seulement vers ce que sont ces contrats, mais est-ce qu'on a la main-d'œuvre pour les construire!

1470 Et finalement, avec le comité, il y a une évaluation, on regarde aussi les retombées globales qu'il peut y avoir dans la région, autant directes qu'indirectes.

Et ensuite, il y a toutes les mesures dont nous avons parlé hier. Hier, nous avons parlé de la façon dont nous allions favoriser l'octroi de sous-contrats en région.

1475 C'est-à-dire, pour le bénéfice de monsieur, Hydro-Québec, dans un souci d'obtenir et de faire participer tout le Québec au projet, a une clause qui favorise les sous-contrats en région, comme vous l'avez vu, avec une certaine bonification.

1480 Alors je pense que si tous ces gens-là se réunissent et discutent ensemble, on en arrive à pouvoir fournir l'information aux gens de la région et à ce moment-là, on a un phénomène qui est très intéressant, parce que c'est les entrepreneurs généraux qui vont chercher des sous-contractants dans la région et qui finalement, essaient de maximiser les retombées régionales. Et dans le cas de Sainte-Marguerite, on se rend compte que ça marche très bien.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1485 Et comment sont communiqués les résultats? Est-ce que les résultats demeurent, en fait, ils sont communiqués par les participants?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1490

1495 Bien oui. Je pense que les représentants de chacun des organismes ou de chacun des groupes, que ce soit des travailleurs, que ce soit des élus, tous ces gens-là ont un rôle sur le comité de retombées économiques, c'est d'aller donner l'information à leurs membres et de leur dire, écoutez, bougez-vous, parce que ça s'en vient, Hydro-Québec va sortir tel contrat, tel contrat, tel contrat! Alors c'est comme ça que ça fonctionne.

Nous avons évidemment aussi, je pense qu'hier j'ai aussi fait état d'un agent de liaison, donc nous avons des gens que nous avons engagés pour justement justifier cette information.

1500 Et justement, hier nous avons l'agent de liaison de Sainte-Marguerite qui était ici, qui malheureusement a dû repartir à Sainte-Marguerite, mais on pourra le faire revenir si vous voulez.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1505 Concernant les emplois qui seraient créés si ce projet est réalisé, sur le mille (1000) personnes-années qui est prévu pendant quatre ans et demi-cinq ans (4 ½-5), est-ce que vous évaluez également à soixante-dix pour cent (70%) le nombre de travailleurs de la région qui pourraient être engagés sur ce contrat?

1510

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1515 Madame la Présidente, j'ai un chiffre dans la tête que je peux vous communiquer. On prévoit une moyenne de trois cent cinquante (350) emplois par année, dont deux cent vingt-deux (222) seraient occupés par de gens de la grande région de la Côte-Nord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1520 D'accord. Si vous avez un acétate, j'aimerais bien voir!

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

OK, vas-y Michel.

1525

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

1530 Le transparent MG 17.1. Ce qu'on montre ici pour la centrale à Toulnostouc, c'est la main-d'œuvre du chantier. On a parlé déjà de la pointe de huit cents (800). La mémoire de monsieur Arnaud est assez précise. C'est trois cent quarante (340), c'est près de trois cent cinquante (350) en moyenne par année au niveau du chantier.

Et nos estimations nous donnent environ les deux tiers (2/3), deux tiers (2/3) à soixante-dix pour cent (70%), deux cent vingt-deux (222) personnes en moyenne par année au chantier

1535 qui a une durée de quatre ans et demi (4 ½), d'où le mille (1000) personnes-années qui est un autre type d'unité, qui est deux cent vingt-deux (222) fois quatre point cinq (4,5).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1540 Alors merci monsieur.

**PAR M. ARMAND LAPIERRE:**

J'aurais une autre question s'il vous plaît.

1545

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous en avez une autre, je vais vous autoriser à la poser, parce qu'on a droit à deux (2) questions par intervention. Mais disons que je vais vous permettre de la poser. Je n'en prendrai pas l'habitude!

1550

**PAR M. ARMAND LAPIERRE:**

Est-ce possible que le comité de survie des travailleurs de la Côte-Nord fasse partie du comité de retombées?

1555

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Arnaud, est-ce que vous acceptez que d'autres joueurs s'inscrivent au rang des participants à ce comité de suivi?

1560

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je voudrais faire une consultation pour ça, et je donnerai la réponse après la pause.

1565

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors justement, nous sommes rendus à cette pause. Merci monsieur.

Alors nous ferons une pause et après la pause, il est fort probable que nous rejoignons le responsable d'Environnement Canada sur les changements climatiques. On va essayer de l'avoir en ligne avec nous. Merci.

1570

La pause va être de dix (10) minutes s'il vous plaît.

1575

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

1580

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1585

Alors s'il vous plaît, si vous voulez prendre siège!

Donc monsieur Arnaud, est-ce que le temps de la pause vous a permis de préparer une réponse à la question qui était formulée par monsieur Armand Lapierre?

1590

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui. Alors madame la Présidente, j'ai demandé effectivement, c'est le comité qui décide. Et dans le cas présent, il y a déjà un représentant des travailleurs sur le comité. C'est une demande qui a déjà été faite dans le passé; et la réponse, c'est non, parce qu'il y a déjà un représentant des travailleurs.

1595

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc vous cherchez sur ce comité à avoir un représentant...

1600

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Toujours.

1605

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

... de chacune des disciplines?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1610

De chacune des collectivités qui présentent un bassin potentiellement pour le projet et pour sa réalisation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1615

D'accord. Mais comment monsieur Lapierre pourrait faire valoir ses préoccupations ou ses intérêts auprès du comité?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1620

Bien, auprès du représentant des travailleurs qui peut être connu et qui peut lui être transmis par les gens qui sont en charge de la liaison du comité de liaison.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1625 Est-ce que vous avez une référence plus précise sur ce représentant?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1630 Oui, on pourra vous donner le nom du représentant, s'il est déjà nommé. Je sais pas, je sais que le comité statue, mais s'il est déjà nommé, oui.

J'aurais aussi une précision à amener pour madame Courtois. J'ai obtenu les chiffres finaux au niveau des galeries d'accès.

1635 Donc la galerie C, c'est cent un mille mètres cubes (101 000 m<sup>3</sup>) de roc. Et la galerie B, c'est cent trente-quatre mille sept cents mètres cubes (134 700 m<sup>3</sup>) de roc.

Et finalement, troisième information, nous allons recevoir d'ici à demain un article concernant la recherche au niveau des turbines peu mangeuses de poissons!

1640

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Alors je crois que nous avons avec nous au téléphone monsieur Alain Bourque du ministère de l'Environnement du Canada. Est-ce que vous m'entendez, monsieur Bourque?

1645

**PAR M. ALAIN BOURQUE:**

Oui.

1650

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors bonjour.

**PAR M. ALAIN BOURQUE:**

1655

Bonjour.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1660

Je suis Louise Boucher, je suis présidente de cette Commission sur le projet hydroélectrique de la rivière Toulnostouc, et je suis accompagnée des commissaires Claudette Journault et Christiane Courtois.

1665 Alors madame Journault a quelques questions à vous poser concernant les changements climatiques, alors je lui laisse la parole.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Bon après-midi monsieur Bourque.

1670

**PAR M. ALAIN BOURQUE:**

Bonjour.

1675

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Les gens sont souvent intéressés à savoir quels changements, justement les changements climatiques que pourrait apporter au régime des rivières au Québec dans les régions de la Côte-Nord ou dans le sud du Québec.

1680

Est-ce que vous avez de l'information à nous fournir sur les tendances qui sont actuellement observées et celles que vous prévoyez à l'horizon, disons dans les dix (10), vingt (20) ou cinquante (50) prochaines années?

1685

**PAR M. ALAIN BOURQUE:**

Oui. Alors la première chose qu'il faut dire, c'est qu'en général pour le dossier des changements climatiques, surtout pour l'aspect futur, on parle toujours de prévisions qui sont très générales, globales, souvent à l'échelle continentale, et les gens en climatologie savent très bien qu'ils sont pas capables de faire de prévisions réellement extrêmement précises pour un point. Donc il faut toujours garder ça à l'esprit, que plus on va vers une petite localité, plus l'incertitude est grande.

1690

Mais quand même, avec les outils d'aujourd'hui, on est capable de dégager les grandes tendances observées et les grandes tendances prévues.

1695

Pour ce qui est du passé, si on sépare le problème en deux (2), premièrement est-ce qu'il y a observation de changements climatiques pour la région et est-ce qu'il va y en avoir plus tard!

1700

Alors pour le passé, ce qu'on constate, c'est que la région de la Côte-Nord, et peut-être aussi un peu plus vers les bassins plus au nord par exemple, on a surtout observé un refroidissement des températures depuis, je dirais, environ quarante (40) ans. Donc il y a une tendance au refroidissement et depuis environ cinq (5) à six (6) ans, il y a une tendance marquée au réchauffement des températures. Ça, c'est au niveau des températures.

1705

Pour ce qui est des précipitations, il y a eu, alors que les années soixante et les années soixante-dix ont été avec beaucoup de précipitations, ce qu'on a constaté au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, c'est qu'il y a eu beaucoup moins de précipitations pendant ces vingt (20) années-là qu'il y avait au cours des années soixante à soixante-dix. Donc c'est un genre de diminution des précipitations qui en général a été observé sur ce point-là.

1710

1715 Alors ça, c'est pour ce qui est de l'aspect passé. Parce qu'il faut bien comprendre aussi pour l'aspect passé, c'est qu'il y a quand même pas énormément de stations climatologiques qui sont disponibles et qui peuvent nous permettre de faire des analyses très régionales. Donc le portrait que je viens de vous donner là, c'est valable pour l'ensemble de l'est du Québec et le nord-est du Québec aussi.

1720 Pour ce qui est du futur, là, c'est là qu'on peut se lancer dans les prévisions à l'aide des modèles mathématiques. Eh bien, là, ce serait un changement quand même assez drastique de ce qu'on a observé au cours des quarante (40) dernières années. C'est-à-dire qu'avec les changements climatiques, ce que les modèles nous prévoient présentement, c'est des augmentations de températures, des réchauffements des températures, et aussi des augmentations de précipitations sur une base annuelle.

1725 Et donc, ça, ce scénario-là ressemble pas mal plus à ce qu'on a observé au cours des cinq (5) dernières années que ça peut ressembler à ce qu'on a observé au cours des quarante (40) dernières années.

1730 Ça fait que ça, je pense que c'est un petit peu le portrait global des tendances pour les paramètres, les tendances historiques et les tendances à venir.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

1735 Est-ce que c'est ce phénomène-là qui pourrait expliquer que selon l'auteur Gilles Provost, on observerait environ huit pour cent (8%) moins d'eau dans les réservoirs actuellement?

**PAR M. ALAIN BOURQUE:**

1740 Bien oui effectivement. La période qui a été assez sèche et assez froide au cours des années, je dirais quatre-vingt-quatre-vingt-dix, semble, parce que là, on parle ici d'études scientifiques et donc, il va en falloir plusieurs avant de déterminer vraiment la cause entre autres de ce qui s'est passé, mais effectivement, ça semble dire, ça explique en bonne partie les bas niveaux d'eau par exemple qu'il peut y avoir dans certaines rivières dans le nord.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

1745 Et est-ce qu'on observe en général des variations plus importantes, c'est-à-dire des précipitations moins régulières mais plutôt des pics?

1750 Est-ce qu'on a observé une modification dans les extrêmes?

**PAR M. ALAIN BOURQUE:**

Bon, pour les extrêmes, il y a un rapport international qui vient de sortir lundi passé justement, pour faire un peu un compte rendu complet de tout ce dossier de changements

1755 climatiques là au niveau planétaire et effectivement, pour les extrêmes, il y a certaines régions du monde pour lesquelles on a observé des augmentations dans la fréquence des extrêmes de précipitations.

1760 Par contre, le Canada en grande majorité ne fait pas partie de ces régions-là qui ont été identifiées comme des régions où il y avait une augmentations d'extrêmes. Les augmentations d'extrêmes, présentement, c'est surtout observé aux latitudes moyennes, plus aux États-Unis par exemple, et en Europe.

1765 Pour ce qui est du Canada, bon, il y a quelques études qui ont été faites et en général, ça ne semble pas pointer dans cette direction-là. Par contre, ça ne semble pas pointer dans le fait qu'il pourrait y en avoir moins, par exemple.

1770 Donc il semble pas y en avoir plus, il semble pas y en avoir moins. Ceci étant dit, pour les prévisions dans le futur, les prévisions semblent dire qu'il va y en avoir plus dans le futur.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

D'accord.

1775 **PAR M. ALAIN BOURQUE:**

Ce qu'il faut comprendre, c'est que les changements climatiques se produisent présentement, on est en plein dedans, puis ça va se poursuivre dans le temps. Donc c'est normal qu'on ne détecte pas plein de choses déjà en partant.

1780 On va se mettre à en détecter de plus en plus dans différentes régions, puis bon, et par exemple ici sur le Québec, on a détecté certains réchauffements de températures depuis cinq (5) ans, les extrêmes vont peut-être venir après, donc l'ordre varie selon les régions.

1785 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous avez dit précédemment qu'il y aurait une augmentation des précipitations qui est prévisible au cours des prochaines années, j'ai bien compris?

1790 **PAR M. ALAIN BOURQUE:**

Oui, exact.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1795 Donc ça aurait plutôt l'effet contraire de ce qui a été observé dans l'article de monsieur Provost, là, à l'effet que possiblement, les réservoirs auraient plutôt tendance à remonter de niveau?

**PAR M. ALAIN BOURQUE:**

1800

Oui. Bien en fait, c'est ça, oui, c'est important de faire la nuance. Pour le Québec globalement, l'impact des changements climatiques sur l'eau, on le résume de façon assez simpliste avec ce que je vais dire, là.

1805

Pour le sud du Québec, on prévoit, puis là, la Côte-Nord est comme un petit peu en sandwich, je dirais, entre le sud du Québec et le nord du Québec, alors pour le sud du Québec, on prévoit des augmentations de températures et des augmentations de précipitations.

1810

Par contre, l'augmentation de températures va être tellement importante que l'évaporation que cette température-là va générer va amplement compenser la précipitation supplémentaire qui pourrait tomber. On pourrait même dire que l'évaporation va être supérieure à la quantité de précipitations qui va tomber.

1815

Donc ça va faire en sorte que pour le sud du Québec, il va y avoir un bilan d'eau négatif, et le niveau des cours d'eau devrait baisser. Ça, c'est la déduction qui se fait pour le sud du Québec.

1820

Pour le nord du Québec par exemple, où ce qu'il y a par exemple les réservoirs d'Hydro-Québec, là, c'est pas mal moins évident ce qui va se passer, dans le sens que les précipitations devraient augmenter de façon importante, la température aussi devra augmenter de façon importante, mais là, on n'est pas trop sûr du signe. Est-ce que l'évaporation va être supérieure à la précipitation ou inférieure à la précipitation!

1825

C'est très difficile à dire, ça semble être très près l'un de l'autre présentement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1830

Écoutez, monsieur Bourque, moi, je n'ai plus de questions à vous poser, ça complète votre participation à cette audience, je vous remercie beaucoup.

**PAR M. ALAIN BOURQUE:**

Au plaisir.

1835

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Au revoir.

**PAR M. ALAIN BOURQUE:**

1840

Au revoir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1845 J'aurais par contre une question pour Hydro-Québec, à savoir, est-ce que vous avez prévu un plan A et un plan B, en fonction des changements climatiques?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1850 Non, on n'a pas prévu de plan A et de plan B. On a pris nos informations, on rejoint assez bien monsieur Bourque, et c'est sur cette base qu'on a construit notre étude.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1855 D'accord.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

1860 Du côté d'Environnement Québec, est-ce qu'il y a de l'information qui serait disponible concernant les changements climatiques?

**PAR M. YVES ROCHON:**

1865 Bien, il y a toujours le plan d'action 2000-2002 sur les changements climatiques qu'on a déposé, qui traite des actions que compte prendre le Québec pour faire face à cette problématique-là.

Maintenant, comme autre information pour l'instant, là, on n'a pas d'autre chose.

1870 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Est-ce que madame Roberte Robert est en ligne?

1875 Alors on a quelqu'un d'Environnement Québec qui pourrait aussi nous donner certaines informations concernant les changements climatiques et le plan stratégique, il faudrait l'appeler, là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1880 Alors bonjour madame Robert.

**PAR Mme ROBERTE ROBERT:**

1885 Bonjour.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Louise Boucher. Alors madame Journault a quelques questions à vous poser sur les changements climatiques.

1890

**PAR Mme ROBERTE ROBERT:**

D'accord.

1895

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Peut-être une toute petite, mais avec peut-être une plus grande réponse!

1900

Pourriez-vous nous résumer la position du Québec en matière, pour contrer les changements climatiques?

Est-ce qu'il y a des choses qui sont à l'horizon?

1905

**PAR Mme ROBERTE ROBERT:**

En fait, le Québec a publié son plan d'action au mois d'octobre dernier. C'est un plan d'action qu'on pourrait dire intérimaire, en fait, qui vise la période 2000-2002. C'est un début d'action dans plusieurs domaines et qui sera suivi par un nouveau plan d'action, la contrainte de Kyoto s'appliquant à partir, en fait pour la période 2008-2012.

1910

Alors il va y avoir un autre plan d'action vraisemblablement en 2002 et peut-être un autre plus tard encore avant 2008, c'est pas décidé encore.

1915

Alors pour le moment, le Québec fait des gestes, soit amorcer des gestes à plus long terme qui vont se poursuivre sur la période ultérieure à 2002, alors notamment pour les bâtiments du gouvernement, et des actions à plus courte portée qui pouvaient s'amorcer tout de suite, et les études actuellement se poursuivent, le travail se poursuit sur des solutions de plus long terme.

1920

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Très bien. On a entendu tout à l'heure monsieur Alain Bourque d'Environnement Canada qui nous a dit qu'il était prévu une augmentation de températures dans les eaux de surface suite justement au réchauffement, aux changements climatiques, est-ce que le ministère de l'Environnement fait un suivi de la température des eaux de surface pour évaluer si effectivement, il y a une progression?

1925

1930

Est-ce qu'il y a un suivi qui est fait, est-ce que c'est par Environnement Canada ou par Environnement Québec ou il y a aucun suivi global qui est fait pour vérifier l'effet justement des modifications climatiques puis l'évapotranspiration, l'évaporation des lacs?

**PAR Mme ROBERTE ROBERT:**

1935 Dans son plan d'action, le Québec a identifié notamment effectivement une consolidation et une modernisation des réseaux de surveillance du climat et des ressources hydriques.

1940 Alors il y a des collaborations à établir, qui existent déjà mais qui vont être renforcées aussi au niveau fédéral. Les deux (2) - à ma connaissance, je suis pas une spécialiste dans la surveillance du climat, mais à ma connaissance, le Québec a son propre réseau qu'il exploite et les données s'ajoutent à celles d'Environnement Canada qui sont recueillies ailleurs.

Mais on veut renforcer ce réseau-là pour vraiment qu'il réponde mieux à la problématique des changements climatiques.

1945 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

1950 On va reparler de tout ça certainement lorsqu'on va comparer les filières de production énergétique par rapport aux questions environnementales, cependant, pourriez-vous nous dire si les renseignements que vous avez à date colligés concernant par exemple la température des eaux de surface, si c'est facilement accessible pour le public?

Parce qu'on sait qu'un dossier comme les changements climatiques, c'est important que le public ait l'heure juste et soit associé dans ce type de dossier là.

1955 Alors est-ce qu'il a droit à l'information et comment cette information-là peut lui être transmise?

**PAR Mme ROBERTE ROBERT:**

1960 J'avoue que je peux pas vous répondre sur ces questions-là, parce que je suis pas du tout la personne qui s'occupe de ces réseaux-là.

1965 Je sais pas jusqu'à quel point l'information est disponible non plus. Donc là, il faudrait poser la question, peut-être beaucoup plus à Monique Plamondon à la Direction des changements climatiques qui, elle, s'occupe de cette partie-là.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

1970 Merci. Monsieur Rochon s'il vous plaît.

**PAR M. YVES ROCHON:**

1975 Écoutez, je vais prendre la question en délibéré et je vais vous revenir là-dessus. À ma connaissance, je suis un peu comme madame Robert, je crois pas qu'il y ait vraiment d'information là-dessus, mais je vais vous la valider dès que j'aurai eu la réponse.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1980 Alors madame Robert, on vous remercie de votre participation à cette audience.

**PAR Mme ROBERTE ROBERT:**

1985 Ça m'a fait plaisir, au revoir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Au revoir.

1990

---

**MARIE-JOSÉE LAMOTHE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1995

Maintenant, j'appellerais madame Marie-Josée Lamothe qui est consultante.

**PAR M. YVES ROCHON:**

2000 Excusez madame la Présidente, juste pour me confirmer! Pouvez-vous, votre question, c'est de savoir, vous voulez avoir l'information sur les températures des eaux de surface?

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

2005 Les modalités d'information du public sur la surveillance des modifications en termes de températures des eaux de surface.

Est-ce qu'il y aura un réseau qui va être mis en place ou consolidé, et puis justement, est-ce que cette information-là va pouvoir être facilement disponible pour le public?

2010

**PAR M. YVES ROCHON:**

D'accord.

2015

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonjour madame Lamothe.

**PAR Mme MARIE-JOSÉE LAMOTHE:**

2020

Madame la Présidente, dans son projet de développement, Hydro-Québec prévoit l'exploitation de bancs d'emprunt, des bancs d'emprunt qui sont situés dans la zone inondable, puis à l'extérieur de la zone inondable. Elle prévoit aussi l'exploitation d'un grand volume de roc.

2025

Ma question est de savoir si dans son plan, et nonobstant les recherches qui auraient pu être faites au niveau géotechnique sur ces deux (2) types de matériau, si Hydro-Québec a prévu faire des analyses chimiques, une étude de caractérisation proprement dite sur les matériaux, qui pourrait toucher entre autres la teneur en métaux, la teneur en soufre, l'évaluation du potentiel d'acidité sur les matériaux, puis peut-être d'autres types d'analyses et ce, juste pour faire une parenthèse, comme il est stipulé dans le nouveau document que le ministère de l'Environnement vient de déposer pour la valorisation des matériaux résiduels inorganiques?

2030

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2035

Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2040

Alors Claude Tessier va répondre à cette question.

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

2045

J'aimerais d'abord faire référence au volume 1 du rapport d'avant-projet, la carte 3.1 où on retrouve les zones de dépôts de bancs d'emprunt qui seront utilisées.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous avez un acétate qui pourrait être projeté?

2050

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Bon, je vais resituer le projet. Le barrage du lac Sainte-Anne est ici, le réservoir, la galerie et la centrale.

2055

Alors on voit en aval de la centrale par exemple les bancs d'emprunt. On en a ici aussi, et il y a des zones de dépôts et des zones de bancs d'emprunt dans le futur réservoir.

Et on voit des zones de dépôts ici, quatre (4) aires de disposition qui seront prévues dans le réservoir et à l'extérieur du réservoir.

2060

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

On est bien sur la figure 2, juste pour se situer?

2065 **PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Oui, figure 2.

2070 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

"Les principales composantes du projet".

2075 **PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Disons qu'on pourrait dire aussi que c'est la MG 1.4.

2080 Alors maintenant qu'on a vu les principales composantes du projet, c'est sûr qu'il y a des forages qui ont été faits pour les différents sites. Il y a pas eu d'observation de métaux ou de soufre ou d'éléments particuliers, mais il y a pas eu d'analyses chimiques de ces produits-là.

2085 S'il y a une demande qui est faite à cet effet, on n'a pas eu d'indication pour l'instant que c'était une contrainte dans les forages qu'on a faits. Mais comme je vous dis, on n'a pas eu d'observations spécifiques de métaux ou de soufre.

2085 **PAR Mme MARIE-JOSÉE LAMOTHE:**

Ma deuxième question, c'est concernant les sites d'entreposage pour les surplus de matériel.

2090 Est-ce qu'il y a une étude de caractérisation qui va être faite au niveau des matériaux, une fois que les matériaux vont être en place? Et quel genre de protection Hydro-Québec entend prendre ou quel genre de structure ou d'infrastructure Hydro-Québec entend prendre pour contenir les matériaux qui vont être entreposés dans les sites d'entreposage des déblais?

2095 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors Hydro-Québec, monsieur Arnaud.

2100 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2105 Je m'excuse, est-ce que vous pourriez faire répéter à madame la question, parce que c'est une question qui est assez large et ça concerne les sites d'entreposage, et quelle caractérisation...

**PAR Mme MARIE-JOSÉE LAMOTHE:**

2110 C'est ça, c'est concernant les sites d'entreposage. Hydro-Québec a identifié dans son plan certains sites d'entreposage pour les matériaux excédentaires.

2115 Ces matériaux-là, une fois qu'ils vont être en place, est-ce qu'il va y avoir une étude de caractérisation qui va être faite à la fin, une fois que les sites vont être à pleine capacité, et quel genre d'infrastructure va être mise en place pour être capable de faire un suivi, si on peut dire ça comme ça, sur les sites comme tels?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2120 Donc il s'agit des déblais, comment seront gérés ces déblais.

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

2125 Alors dans le cas des sites qui sont en réservoir, il y a pas de mesures spécifiques, parce que ça va être des sites qui vont être inondés. Donc les sites de dépôts ou de bancs d'emprunt ne feront pas l'objet de caractérisation spécifique.

2130 Pour le reste, les travaux qui sont faits en dehors du réservoir et qui sont en milieu terrestre vont faire l'objet d'un réaménagement comme il se fait dans ce type de travaux là, renaturalisation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2135 Et ça, il s'agissait bien des dépôts, c'est ça, de matériaux excédentaires, OK.

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Dépôts et bancs d'emprunt.

2140 **PAR Mme MARIE-JOSÉE LAMOTHE:**

Mais il n'y aura pas d'analyse chimique comme telle qui va être réalisée sur ces matériaux-là?

2145

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Comme pour ce qui est des bancs d'emprunt, non, les matériaux de remblai, il n'y aura pas de caractérisation?

2150

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Non.

2155

**PAR Mme MARIE-JOSÉE LAMOTHE:**

Pas de suivi non plus au niveau d'installation de piézomètres qui pourraient faire en sorte qu'il y aurait de l'échantillonnage qui pourrait se faire sur une période régulière ou sporadique pour faire un suivi sur les dépôts?

2160

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

C'est pas prévu.

2165

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et est-ce qu'habituellement, Hydro-Québec le fait sur d'autres chantiers?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2170

Non.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2175

Vous n'avez jamais fait ce type d'analyse là?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

En principe, non.

2180

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Madame, est-ce que vous êtes inquiète de la qualité d'une certaine forme de contamination qui pourrait survenir?

2185

**PAR Mme MARIE-JOSÉE LAMOTHE:**

2190

Oui, c'est plus au niveau du potentiel acide si on peut dire au niveau des matériaux. Parce que là, comme on n'est pas dans le calcaire, il pourrait arriver, ça, c'est sous toutes réserves, qu'il y ait lixiviation des matériaux ou des produits via la nappe phréatique, c'est l'inquiétude qu'on a. Pour les eaux de surface et pour les eaux souterraines.

2195

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Mais c'est quand même le même type de matériaux qui est en présence, il n'y a pas de changement dans la géologie?

2200

**PAR Mme MARIE-JOSÉE LAMOTHE:**

Non, mais si on prend, juste pour vous donner un exemple, au niveau des matériaux miniers, OK, quand on exploite une mine, ces matériaux-là sont présents dans le sol. Quand on prend des stériles de mines, on les entrepose sur un site quelconque, il y a un suivi qui est fait à ce moment-là, puis il pourrait arriver qu'éventuellement, il y ait des lixiviats; on pourrait identifier, via les lixiviats, la présence de métaux ou de soufre dans l'eau qui indiquerait qu'il y aurait un problème au niveau de l'acidité, là.

2205

2210

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud, vous vouliez ajouter quelque chose?

2215

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, je voulais confirmer que c'était des matériaux naturels et puis que c'était surtout du granulaire d'excavation. Donc c'est quand même pas des matériaux de mines.

2220

**PAR Mme MARIE-JOSÉE LAMOTHE:**

Non, mais comme il va y avoir - excusez, j'ai peut-être pas le droit - mais comme il va y avoir du roc qui va être dynamité, puis il y a un certain volume de roc qui va être géré, on pourrait, sans que les concentrations soient élevées, on pourrait retrouver ces minéraux-là dans l'eau.

2225

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais peut-être avoir l'opinion du ministère de l'Environnement à ce sujet.

2230

**PAR M. YVES ROCHON:**

2235 Je peux peut-être vous expliquer par l'expérience qu'on a de Sainte-Marguerite où on a aussi des zones de dépôts de ce genre.

On a aucun problème au sens de lixiviat acide ou des choses comme ça qui ont été détectées. Il faut comprendre que c'est pas un résidu minier, c'est vraiment du roc qui est transporté dans ces secteurs-là.

2240 Donc c'est vraiment - c'est pas un matériau résiduel au sens d'un matériel qu'on mettrait, un résidu de construction ou des choses comme ça, là. Donc c'est normalement une pierre assez inerte qui réagit pas.

2245 Nous, notre préoccupation, c'est plus au niveau de la naturalisation du site une fois les déblais terminés. C'est de renaturaliser le site pour pas que ces masses de roc là soient perceptibles.

2250 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous aviez un complément?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE LAMOTHE:**

2255 Oui, juste au niveau de SM-3, est-ce qu'il y a des preuves à l'appui comme quoi il y a de l'échantillonnage qui a été fait, puis il y a des analyses qui ont été faites sur de l'eau pour appuyer ce que le ministère dit?

2260 **PAR M. YVES ROCHON:**

Il faudrait que je vérifie. On n'a pas comme telle de preuve à l'appui, sauf que quand on avait eu cette problématique-là, on avait considéré le type de roche auquel on était en présence, puis il était reconnu que ce type de roche là ne générait pas de résidus acides.

2265 Il faudrait que je vérifie pour la Toulnostouc, mais il me semble que c'est le même type de formation rocheuse et on s'attend à à peu près le même phénomène ou la même absence de phénomène.

2270 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va madame Lamothe?

**PAR Mme MARIE-JOSÉE LAMOTHE:**

2275 Merci.

**CHRISTIAN BEAUDOIN**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2280

Monsieur Christian Beaudoin.

**PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

2285

Bonjour madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2290

Bonjour.

**PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

2295

J'aimerais faire un rappel sur ce qui s'est dit hier soir. Hydro-Québec envisage comme mesures d'atténuation d'aménager, je crois que c'est trois cent vingt mètres carrés (320 m<sup>2</sup>) de frayères, en guise de compensation au milieu, autant pour le futur réservoir que pour la zone à débit réduit, pour compenser finalement la perte de frayères qu'ils ont évaluée.

Est-ce que vous avez compris la même chose que moi?

2300

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est l'information qu'Hydro-Québec nous a transmise hier, effectivement.

**PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

2305

Hydro-Québec, dans la présentation, prétend qu'ils vont augmenter le potentiel de truite mouchetée de l'ordre de cent cinquante kilogrammes (150 kg) à l'hectare par année.

2310

Dans ce cas-là, étant donné qu'ils augmentent la population, ce serait pas plus, je dirais, environnementaliste d'augmenter en partant la quantité d'aires de reproduction pour permettre à ces truites-là, étant donné qu'elles vont être plus nombreuses, de pouvoir se repeupler et se reproduire?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2315

Alors qu'en pensez-vous, monsieur Arnaud?

2320

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Monsieur Tessier en pense quelque chose!

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

2325

Oui, je pense qu'on est un peu d'accord avec ça, parce que la perte de production qui est reliée à l'inondation des tributaires est d'environ soixante-dix kilogrammes (70 kg) par an, et pour contrebalancer ces pertes-là, on veut faire des aménagements qui vont nous permettre d'arriver à une production de cent cinquante kilos (150 kg) par an, c'est-à-dire presque le double de ce qu'il y avait actuellement.

2330

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc vous êtes favorable...

2335

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Oui, à faire peut-être mieux. C'est certain que - peut-être rajouter une petite note, là - que dans le futur réservoir, il va y avoir une production qui va être plus importante, due en partie à la création de frayères et d'habitats qui vont emmener une pérennité dans la reproduction, mais aussi le fait qu'il va y avoir une augmentation biologique importante pendant les dix (10) premières années, qui va faire que cette production-là va être beaucoup plus importante que cent cinquante kilos (150 kg) par an sur les dix (10) premières années.

2340

2345

On a établi le cent cinquante kilos (150 kg) par an sur une base à long terme, là, mais à court terme, ça va être peut-être beaucoup plus important que ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2350

Et est-ce que vous avez une idée de cet ordre de grandeur?

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

2355

Bien généralement, on peut dire que par rapport au milieu naturel, la création du réservoir sur les dix (10) premières années augmente de dix (10) fois la biomasse ou la productivité, compte tenu de cette augmentation-là de la productivité due à la création du réservoir.

2360

Après ces dix (10) années-là, on se retrouve dans une situation comparable au milieu naturel.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2365

Vous avez une autre question, monsieur Beaudoin?

**PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

2370 Bien, j'aimerais savoir - c'est la même question finalement - est-ce que je comprends que ça va être plus que trois cent vingt mètres carrés (320 m<sup>2</sup>) ou on reste avec ce trois cent vingt mètres carrés (320 m<sup>2</sup>), malgré l'augmentation? J'ai pas eu la réponse, là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2375

Monsieur Tessier.

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

2380

C'est le trois cent vingt mètres carrés (320 m<sup>2</sup>), pour arriver à cet objectif-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2385

D'accord.

**PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

C'est pas tout à fait ce que j'avais compris hier par contre.

2390

Hier, ce que j'avais compris, c'est trois cent vingt mètres carrés (320 m<sup>2</sup>) qui était basé sur le remplacement des frayères qui étaient soit exondées dans la partie du réservoir, futur réservoir, et dans la partie à secteur à débit réduit. C'est ce que j'avais compris, pardonnez-moi.

2395

En tout cas, j'aimerais aussi, pour poursuivre, étant donné qu'Hydro-Québec parle beaucoup de tradition, dans le passé, Hydro-Québec, lorsqu'elle faisait des constructions du genre qu'ils veulent faire là, administrait un montant d'argent de l'ordre de, je crois, un (1%) ou deux pour cent (2%), ce qui représente dans le cas de la Toulnostouc le fameux treize millions (13 M\$) de l'entente avec les MRC.

2400

Dans le passé, Hydro-Québec, par tradition, gérait elle-même ce montant d'argent qui était dévolu à favoriser l'aménagement pour revaloriser les réservoirs ou différents projets, mais c'était eux-mêmes qui décidaient, on donne l'argent à tel organisme qui veut faire telle chose ou telle autre, là.

2405

Pour quelle raison Hydro-Québec a décidé de casser cette tradition-là et de donner les sous aux pouvoirs politiques locaux?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2410            Alors monsieur fait référence au Programme de mise en valeur intégrée. Vous nous avez indiqué hier soir que vous favorisiez, vous aviez favorisé une autre approche dans le cadre du projet de la Toulnostouc, on peut dire ça, un fonds de développement avec la MRC.

                 Alors pourquoi avoir envisagé cette nouvelle approche?

2415

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

                 L'approche qui est préconisée aujourd'hui, je pense que c'est une approche qui va dans le même sens que le PMVI. C'est une approche qui permet aujourd'hui, l'approche est toujours orientée vers des projets à caractère environnemental et des projets à développement social. Donc ça, c'est très important.

2420

                 Et cette approche aujourd'hui, elle est mise entre les mains, je pense, de la MRC, parce que je pense que la MRC a toute la latitude pour pouvoir choisir les projets sur son propre territoire.

2425

                 Alors je pense que c'est ça, l'approche qui est préconisée, essentiellement. Je pense que c'est une approche qui fait partie de la bonne cohabitation entre les élus de la municipalité et les projets d'Hydro-Québec.

2430

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

                 Mais est-ce qu'on peut voir par là une volonté d'Hydro-Québec de s'aligner plutôt vers cette forme...

2435

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

                 Oui, parce que ça permet, il y a quand même une chose qu'il faut voir! Bon, même si Hydro-Québec est présente sur la majorité du territoire québécois par ses installations, c'est quand même les gens du milieu qui connaissent le mieux leurs besoins. Pour cela, je pense que la communauté locale représentée par la MRC est celle qui connaît le mieux et qui peut le mieux identifier ses besoins.

2440

                 Alors c'est dans cet esprit-là, mais comme si vous voulez, ça a toujours aligné vers une dimension environnementale, je pense que l'esprit du PMVI est respecté.

2445

**PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

                 Mais par contre, ce que moi je comprends du changement, de cette approche-là, c'est qu'avec un montant global qui est administré par la MRC, globalement, donc ça risque de répondre plus à des besoins globaux qu'à des besoins locaux où par exemple les gens qui sont concernés sont touchés par le projet?

2450

Est-ce que ça veut dire qu'eux ne bénéficieraient peut-être pas de retombées locales?

2455

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je pense que l'idée, c'est effectivement de faire bénéficier la région qui est touchée par le projet, et je pense qu'il y a les deux (2) dimensions, la dimension globale et la dimension ponctuelle.

2460

Je pense que les gens de la MRC, ce sont des gens qui doivent être abordables facilement. Et comme je citais l'autre jour un petit organisme qui nous avait approché et qui nous demandait comment on fait, bien, allez voir les instances de la MRC, et puis faites valoir votre projet.

2465

Je pense que chacun doit faire son petit bout de chemin.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2470

Quelle est la plus-value de la participation d'Hydro-Québec au choix des projets qui peuvent être financés dans le cadre du PMVI?

En fait, c'est un peu ça la question de monsieur. Maintenant, avec ce qui est proposé, vous ne serez plus partie au choix des projets, tandis que dans le Programme de mise en valeur intégrée, il me semble qu'Hydro-Québec avait quand même un droit de regard sur le choix des projets.

2475

Alors quelle peut être la plus-value d'une approche par rapport à l'autre, plus-value de la participation d'Hydro-Québec?

2480

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je pense que la plus-value de l'approche qu'on a adoptée aujourd'hui, c'est de mieux cibler des projets qui sont des besoins du milieu. Je pense que c'est ça la plus-value par rapport à notre programme.

2485

Ça représente bien sûr le risque que peut-être, il peut y avoir des projets qui seront pas aussi bien ciblés que nous, on aurait peut-être voulu, mais je pense qu'à partir du moment où on s'insère dans une politique où l'objectif, c'est l'amélioration de l'environnement, l'amélioration de la qualité de vie, on peut quand même se faire confiance et on peut quand même marcher dans la même direction.

2490

Alors si vous voulez, moi, je pense qu'aujourd'hui, la plus-value fondamentale, c'est que le milieu est là, c'est lui qui connaît ses besoins, c'est lui qui va faire ses priorités.

2495

2500 Quand il y avait la participation directe dans le programme du PMVI, je pense qu'Hydro-Québec peut-être avait des cibles plus particulières; on pensait par exemple aux pistes cyclables, bon bien, c'est un exemple, peut-être qu'il y a pas beaucoup de gens qui font du vélo dans cette zone, et puis ça les intéresse pas, et puis il y en a beaucoup qui préféreraient avoir, je sais pas, moi, plus de pontons pour aller à la rivière.

2505 Donc je pense que c'est dans cet esprit que c'est fait, et puis c'est dans un esprit de collaboration. Je pense que c'est comme ça que c'est fait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous n'aurez aucun droit de regard sur comment seront...

2510 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Ah, est-ce qu'on aura aucun droit de regard! Je pense que si brusquement, on se rendait compte que les projets, ils étaient pas du tout dans le sens de l'environnement, on lèverait notre drapeau rouge!

2515

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Compte tenu que vous êtes signataire d'une entente?

2520 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Absolument. Je pense que ça se fait avec du gros bon sens, et, comme je reviens toujours, on a une Direction régionale qui est en contact permanent avec le milieu, et donc ces gens-là se parlent tous les jours, et je pense que c'est comme ça que s'établit la bonne relation.

2525

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Beaudoin.

2530 **PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

Est-ce que je peux émettre...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2535

Pas de commentaires, il n'y a que des questions.

**PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

2540 Je trouve pas que l'approche est similaire, finalement.

2545 Est-ce qu'Hydro-Québec peut admettre que le fait de mettre treize millions (13 M\$) dans les mains de gens peut susciter, je dirais, des attentes du milieu, puis le désir que le projet se réalise? Ce qui autrefois n'était pas présent, parce que l'argent, c'est eux autres qui l'avaient. Si le projet se réalise, bien, on en fera.

Mais là, on leur dit: si le projet va se faire, on va te donner treize millions (13 M\$)!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2550 C'est une opinion que vous faites, là. Ils vous ont répondu que c'était la nouvelle approche qu'ils adoptaient.

**PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

2555 Je peux pas demander s'ils peuvent admettre...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2560 Vous pouvez être d'accord ou pas d'accord, mais vous nous ferez part de votre...

**PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

2565 On peut pas demander...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

... vous nous ferez part de votre opinion en deuxième partie.

**PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

2570 Bien, c'est une question, c'est pas une opinion.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2575 Bien, monsieur Arnaud vous a répondu que la nouvelle approche qui était préconisée par Hydro-Québec, c'était une approche où elle remettait aux instances régionales les fonds, et elle demandait à la MRC...

2580 **PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

D'accord, mais est-ce que cette approche-là n'engendre pas des attentes dans le milieu?

2585 Est-ce que cette approche-là n'engendre pas des attentes dans le milieu? C'est la question que je pose.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

2590 Est-ce que vous avez fait des sondages, Hydro-Québec, pour évaluer si la nouvelle approche était davantage bien reçue des communautés ou si elle était de nature à augmenter l'acceptabilité sociale du projet ou plutôt l'intérêt de la communauté envers le projet, par rapport à l'ancienne approche que vous utilisiez?

2595 C'est une question, j'ai essayé de faire une question avec ça!

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

J'ai pas la réponse au niveau des sondages.

2600

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Elle s'en vient peut-être, là.

2605 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Au niveau des sondages en tant que tels, on n'a pas fait de sondages.

2610 Et je pense que la MRC, actuellement, c'est un gestionnaire élu, et ces gens-là, je pense, sont tout à fait représentatifs pour gérer un budget qui est là, présent, pour une cause environnementale et de développement, et de mettre cet argent à la disposition de la collectivité sans qu'il y ait de marchandage et de choses comme ça.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

2615

Alors monsieur Beaudoin, votre question, c'était une question de perception, alors chacun a droit à sa perception.

**PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

2620

Oui, c'est exactement ça, je vous remercie.

2625 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Alors la Commission va maintenant ajourner ses travaux pour reprendre ce soir à sept heures (7 h).

2630 Nous traiterons encore d'hydraulique et d'hydrologie, particulièrement les débits réservés.

Et il est possible aussi que nous abordions les impacts cumulatifs, mais sous toutes réserves.

2635

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 30 JANVIER 2001  
À DIX-NEUF HEURES (19 H)

2640

---

Je soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2645

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.

2650